

	Département de l'Isère		République française		Envoyé en préfecture le 01/07/2025
	N° 2025 - 42	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			Reçu en préfecture le 01/07/2025
26/06/2025	Demande de subvention auprès du Département de l'Isère Remplacement de la PAC et installation de rafraîchisseurs en mairie				Publié le 02/07/2025 ID : 038-213801145-20250626-202542-DE

Nombre de conseillers : 15  
 En exercice : 15  
 Présents : 14  
 Votants : 14

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin,**

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.  
 Date de la convocation : 20/06/2025.  
 Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 20/06/2025 par messagerie.

**Présents :** AIME Jean-Claude. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENINCK Bruno. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. CHORON Vincent (arrivé à 20h38). DUGUA Véronique (arrivée à 20h46). DEYRIEUX Caroline (arrivée à 20h52). BARREL Natacha (arrivée à 21h08).

**Absent :** MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal que les dossiers de demande de subvention pour le passage lors de la prochaine Conférence territoriale prévue cet automne, doivent être déposés avant le 31 juillet 2025. Il lui expose que dans le cadre du changement de la PAC, tombée en panne cet hiver et ne pouvant pas être réparée, et l'installation de deux rafraîchisseurs (dernière génération) au rez-de-chaussée de la mairie, dans la salle du Conseil municipal, vu que la climatisation ne fonctionne plus depuis ces trois dernières années et qu'elle ne sera pas remplacée car toute l'installation serait à revoir, la commune peut déposer un dossier de demande de subvention.

Il lui soumet les devis retenus pour un montant total de 44 800 € 00 TTC, tels que :

- LPE : 35 980 € 00 HT (PAC)
- CAELI : 8 820 € 00 HT (2 rafraîchisseurs)

Il lui présente le plan de financement, tel que :

Financement	Montant HT	Taux
Département de l'Isère	13 440.00 €	30 %
Autofinancement communal	31 360.00 €	70 %
<b>Total</b>	<b>44 800.00 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- Le projet devrait débuter au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025
- Le projet devrait être entièrement réalisé avant la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2026

Il lui propose donc de déposer auprès du Département de l'Isère un dossier pour le remplacement de la PAC et l'installation de deux rafraîchisseurs, en mairie de Clonas.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

**Vu** le budget communal 2025,

**Et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :**

- **Arrêter** le projet « Remplacement de la PAC et installation de 2 rafraîchisseurs en mairie »
- **Adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **Solliciter** une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la « Lecture publique »

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
 Extrait certifié conforme par le Maire,  
 A clonas sur Varèze, le 27 juin 2025,

Le Maire,  
 Régis VIALLATTE



La secrétaire,  
 Sylvie LEMAÎTRE